



Directives Techniques 2009-2010

Direction Technique Nationale de Volley-Ball
17 rue Georges Clemenceau
94600 CHOISY LE ROI
Tél. : 01 58 42 22 25 Fax : 01 58 42 22 29
E-mail : formation.dtn@volley.asso.fr



Ce document reprend l'ensemble des Directives Techniques Nationales proposées par le directeur technique National, Jean-Marie SCHMITT, pour l'olympiade 2009-2012. Les axes directeurs sont définis au travers des intentions ministérielles en matière d'objectif, des contraintes de la Loi Organique relative à la Loi de Finance (LOLF) de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et du plan fédéral de développement.

Les principaux axes des Directives Ministérielles doivent être déclinés au travers du Projet Annuel de Performance (PAP).

Les Directives Techniques Nationales définissent les intentions et objectifs pour l'olympiade de la fédération, au travers des missions et responsabilités de l'ensemble des cadres techniques.

Elles ont été conçues dans le but d'établir un fil directeur pour les cadres, les acteurs et partenaires dans la perspective du projet olympique et d'établir une démarche cohérente au regard des enjeux et des contraintes actuels.

La volonté de développer l'activité, d'accompagner cette action en l'encadrant, de prévenir les éventuelles dérives inhérente aux rassemblement notamment des adolescent, ainsi que les risques des effets sur la santé liés à la pratique sportive, de performer notamment sur la scène internationale et de faire savoir et connaître nos réussites et nos compétences ont été les thèmes directeurs qui ont guidés l'élaboration de ce document.

Elles s'adressent principalement aux cadres techniques placés auprès de la FFVB et des ses organes déconcentrés, afin de permettre d'établir les lettres de mission, ainsi qu'aux Directions Régionales et aux Liges.

Elles doivent constituer un document de référence accessible à tous qui doit permettre de connaître la logique qui sous tend les choix d'actions pour l'olympiade.

PREAMBULE : TEXTES DE REFERENCE

Les présentes Directives Techniques Nationales sont adressées, en application des dispositions du décret n° 2005-1718 du 28 décembre 2005 et de l'instruction N° 06-169 JS du 11 octobre 2006, à tous les agents de l'Etat [ministère chargé des sports] exerçant des missions de conseillers techniques sportifs placés auprès de la fédération.

Elles peuvent par ailleurs être établies et transmises pour/aux cadres techniques fédéraux (CTF), salariés de la fédération ou de ses organes déconcentrés, qui contribuent à leur mise en œuvre.

Ces Directives sont établies en vertu de **l'article 5 du décret n° 2005-1718 du 28 décembre 2005 relatif à l'exercice des missions de conseillers techniques sportifs auprès des fédérations sportives :**

"Les personnels exerçant la mission de directeur technique national élaborent, en accord avec le président de la fédération intéressée, selon une périodicité pluriannuelle, des directives techniques nationales actualisées chaque année. Ils en informent le ministre chargé des sports puis les adressent aux entraîneurs nationaux, aux conseillers techniques nationaux et aux conseillers techniques régionaux. Les relations fonctionnelles entre, d'une part, les agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs et, d'autre part, selon les cas, le président de la fédération, de la ligue régionale ou du comité régional intéressés sont précisées dans la convention-cadre prévue à l'article 8."

Sommaire

1. LE CADRE DE REFERENCE.....	4
3. LES STRUCTURES TECHNIQUES.....	10
4. LES PROJETS TRANSVERSAUX.....	14
5. ORGANISATION ET STRUCTURE DE LA DTN.....	16
6. CADRES ET MISSIONS.....	16
7. LA LETTRE DE MISSION.....	23

1. LE CADRE DE REFERENCE

Le cadre de référence est constitué des objectifs du Projet Annuel de Performance retranscrits dans la convention d'objectif.

Projet Fédéral FFVB 2009-2011 - Objectifs validés le 12 mai 2009

Axes	Objectifs Fédéraux	LOLF	Décision Partagée	Niveau de Priorité
1 AMELIORER LE FONCTIONNEMENT FEDERAL	"Une autre façon de fonctionner ensemble"	1	N	
	"Redresser et consolider les finances : prévoir, conventionner, accompagner"	1	O	1
2 PERFORMER DANS TOUS LES SECTEURS COMPETITIFS	Volley-ball féminin : atteindre l'excellence	2	O	1
	Volley-ball masculin : progresser encore dans l'excellence	2	O	1
	Beach Volley : développer, structurer, performer.	2	O	1
	Protection de la santé des sportifs	3	O	1
	Accompagnement sanitaire préventif des collectifs	3	O	1
3 REUSSIR LE DEVELOPPEMENT	Fédérer : (Créer le secteur du développement, maintenir la politique d'aide à l'emploi des Ligues et Comités Départementaux, finaliser la couverture nationale des CT avec l'embauche de 4 CTF)	1	N	
	Conquérir (de nouvelles licences)	1	O	2
	Innover (Communication des valeurs, diversification des pratiques et des publics, reconquérir l'école).	1	O	1
	Former	4	O	1
4 RENFORCER NOTRE REPRESENTATION INTERNATIONALE	Evènementiel : unifier, valoriser, séduire (International et National)	1	O	1
	International : valoriser, renforcer notre action	1	O	1
5 PROMOUVOIR	Promotion, communication, marketing.	1	N	

Commentaires

Cet objectif répond aux besoins de fonctionnement interne de la FFVB.

Le Ministère porte une forte attention à la réussite de cet objectif et à titre exceptionnel apportera son concours pour le recrutement rapide du Directeur Administratif et Financier.

Objectif : sélection à Londres 2012.

Objectif : Médaille à Londres 2012.

Objectifs : Médaille à Londres 2012 pour les Hommes et sélection pour les Femmes.
Suivi Médical réglementaire SHN et espoirs
Permettre une pratique de HN préservant la santé des joueurs
L'objectif reposant essentiellement sur la politique fédérale d'aide à l'emploi, le Ministère ne partage pas cet objectif au niveau de la CO et oriente la FFVB sur l'aide du CNDS.
Sur les actions de conception de projet, d'outils, développés par la FFVB.
Fort intérêt du Ministère notamment pour les actions orientées vers les nouveaux publics. Les actions liées à cet objectif devront apparaître dans les lettres de mission des CTS pour la nouvelle Olympiade.
Sur les actions de type "ingénierie", d'outils, développés par la FFVB.
Sur présentation du dossier et dans le cadre des compétitions de références (Championnats du Monde et d'Europe pour les catégories seniors).
Relève du fonctionnement strictement fédéral.

ACTION N° 1 : PROMOTION DU SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

L'objectif pour la Fédération Française de Volley-Ball au travers du choix des axes politiques est de :

- **Réussir un développement cohérent à l'échelle du territoire.**
- **Promouvoir et médiatiser les différentes pratiques** (axe politique AG 2008).

Les intentions ministérielles et fédérales concernant la promotion du sport pour le plus grand nombre sont rendues opérationnelles par la Direction Technique et les cadres fédéraux avec la volonté de **développer** l'activité en intégrant à leur action un certain nombre de chantier :

Le développement des pratiques diversifiées destinées à augmenter l'offre de pratique :

- l'aménagement des formules d'animation sportive,
- l'accessibilité des pratiques à tout public.

Ces intentions définissent une partie des axes directeurs qui constituent la lettre de mission des cadres.

L'augmentation de la base des pratiquants est la cible clef du programme, au regard de la notoriété de l'activité, de l'élargissement des bassins de détection, pour les jeunes catégories.

Développer sera le terme générique qui englobera l'ambition de la Fédération et de ses cadres dans le domaine de la promotion du sport pour le plus grand nombre.

ACTION N° 2 : DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU

L'objectif pour la Fédération est de se placer dans le peloton de tête des nations mondiales, cette volonté est manifestée par l'expression de ses intentions lors de l'AG de 2008.

Performer dans tous les secteurs compétitifs, développer la place et la performance du volley-ball féminin et du Beach (AG 2008)

La volonté de **performer** se traduit au sein de l'activité de La Direction Technique et des cadres, par des axes directeurs qui vont permettre à terme, de **maintenir les acquis et de conquérir un rang supérieur au niveau international.**

Dans cette optique, la **volonté de mettre le/la joueur/se au centre de la problématique de performance doit habiter chacune des initiatives en relation avec le haut niveau.** La volonté de performer doit être présente dans l'ensemble du haut niveau et par voie de conséquence dans les structures de formation de joueurs/ses (Parcours d'Excellence Sportive), dans les Centre Régionaux d'Entraînement (C.R.E), dans le champ de la détection des potentiels.

Afin de réussir, il convient d'aller plus loin dans la professionnalisation des structures et des relations entre les hommes. **Des instruments à même de mesurer l'évolution des projets doivent être mis en place, des axes de formation doivent être redéfinis, la modélisation de la performance et la mise en lien des structures et des cadres associés à la performance doivent être entreprises, en constituant des réseaux de relation et d'échanges.**

Nous souhaitons développer le concept « d'Ecole Française de Volley-Ball » en nous appuyant sur le Pôle ressources, en matière de communication interne et externe, afin de valoriser notre expertise nationale sur la scène internationale dans les domaines de la formation des joueurs/ses et des cadres, dans l'innovation quant à l'analyse et au suivi statistique et stratégique du jeu.

Performer sera le terme générique qui englobera l'ambition de la Fédération et de ses cadres dans le domaine du développement du sport de haut niveau.

ACTION N° 3 : PREVENTION PAR LE SPORT ET PROTECTION DES SPORTIFS(VES)

Renforcer le respect de l'éthique, préserver la santé des athlètes, assurer le suivi sportif, médical, socio professionnel des athlètes en formation dans nos structures et des internationaux, nous apparaît comme l'axe majeur de ce domaine.

Prévenir sera le terme générique qui englobera l'ambition de la Fédération et de ses cadres dans le domaine de la prévention par le sport et protection des sportifs/ves.

ACTION N° 4 : PROMOTION DES METIERS DU SPORT

Depuis quelques années, la Fédération s'est dotée d'outils qui contribuent au développement quantitatif et qualitatif des métiers du sport.

La création d'un organisme de formation (direction des formations), la montée en puissance du pôle ressources fédéral, permettent de répondre à la structuration des formations.

Parallèlement à la refonte des diplômes d'Etat, s'est entreprise une refonte des diplômes fédéraux dont les objectifs poursuivis sont de répondre à la nécessité **d'encadrer** l'ensemble des types de pratiques et d'activités présents dans le milieu fédéral.

La réforme de la licence illustre la volonté d'identification des nouveaux de public et des nouvelles pratiques, qui nécessitent aujourd'hui un encadrement adapté.

Encadrer sera le terme générique qui englobera l'ambition de la Fédération et de ses cadres dans le domaine de la promotion des métiers du sport

Le pôle ressources, étant placé à l'intersection des problématiques de développement, du haut niveau et de la formation des joueurs/ses, de la formation des cadres, peut assurer le traitement et la synthèse des idées directrices qui traversent l'espace fédéral, ainsi que la promotion, la communication concernant l'évolution des pratiques et des pratiquants.

La volonté de faire savoir les possibilités existantes dans l'offre de pratique, l'offre de service en matière de formation, la connaissance et la communication des bonnes pratiques existantes, devront traverser l'ensemble des secteurs concernés par l'action des cadres techniques.

Faire Savoir sera également un terme générique qui englobera l'ambition de la Fédération et de ses cadres dans le domaine de la promotion des métiers du sport.

5 - AUTRES ACTIONS NE FIGURANT PAS DANS LES ACTIONS DU PAP

Pour tous CTS, il est établi un Plan Individualisé de Formation (PIF) obligatoire sur la base de la durée annuelle de formation qui est actuellement de 5 jours.

Le Plan Individualisé de Formation, établi à l'occasion d'entretiens annuels avec l'autorité hiérarchique de l'agent (ou son représentant), fait partie intégrante de la lettre de mission.

La Direction des Formations FFVB proposera également à ses cadres des sessions de formation continue, dont le colloque annuel des cadres de la DTN.

LES DIRECTIVES TECHNIQUES

Ces différents objectifs énoncés reprenant les intentions Ministérielles, les intentions politiques fédérales vont trouver toute leur expression au travers des cinq termes génériques suivants :



1. DEVELOPPER

Cet objectif se concrétisera par un certain nombre d'intentions et de cibles, dont certaines relèveront de la « culture » du volley-ball et du beach, de la promotion de l'activité, d'autres du structurel, de l'aménagement des conditions existantes et des offres de pratique.

Les directives sont :

- Développer et généraliser les actions promotionnelles du Volley-Ball.
- Développer et généraliser les pratiques aménagées (avec règlement évolutif adapté au niveau).
- Proposer des pratiques sportives adaptées aux différents publics (4-6 ans, 7-11 ans, 12-14 ans, 15-20 ans, adultes, vétérans..) en salle et en plein air, intégrer une action vers les milieux sociaux en difficulté.
- Passer des conventions avec nos partenaires (USEP, UNSS, Education Nationale).
- Mobiliser les Professeurs d'Ecole, les enseignants d'EPS quant à l'enseignement et la pratique du Volley à l'Ecole.
- Communiquer sur le savoir faire fédéral en matière de pratique et d'enseignement de la pratique.

2. ENCADRER

« FORMER ET FAIRE CIRCULER L'INFORMATION »

La structure de formation est organisée par une Direction des Formations dépendant du DTN, articulée autour d'un pôle ressources structuré pour répondre aux préoccupations de communication externe et interne, aménager l'acquisition des savoirs, s'adapter aux refontes diverses des nouveaux diplômés, adapter l'offre aux besoins tant au niveau de la pratique sportive professionnelle qu'amateur. Le positionnement de cette structure occupe un rôle central au sein du dispositif.

L'ouverture au niveau International du pôle ressources doit valoriser la formation FFVB.

Tous les cadres d'état, chacun selon son niveau d'intervention, doivent participer à des actions de formation locales, régionales, nationales ou internationales.

Les directives sont les suivantes :

- Participer au plan régional et national de formation des cadres, développer et animer l'équipe des formateurs régionaux, organiser des séquences thématiques en pôles...
- Encadrer et contribuer au suivi pédagogique des formations organisées en région et sur la zone pour les CTS, au niveau national pour les CTN et les cadres formateurs.
- Contribuer à la certification des formations et des diplômes d'état organisés sur la zone.
- Animer ou/et participer à des colloques, à des actions de formations permanentes, assurer la représentation de la France à l'étranger.
- Se former de manière permanente.
- Collaborer à la mise en place des DEJEPS et DESJEPS mention VOLLEY-BALL et leur encadrement.

3. PREVENIR

Il convient que chaque cadre technique favorise la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la prévention de la lutte contre le dopage et la santé des sportifs

Les directives sont les suivantes :

- Assurer le suivi sportif, médical, et socio professionnel des athlètes.
- Informer les athlètes dans les domaines de la violence, les addictions, le dopage...
- Assurer la liaison avec le médecin fédéral en charge des athlètes à la FFVB.
- Sensibiliser au respect des arbitres, actualiser les compétences des éducateurs sur les gestes des premiers secours.

4. PERFORMER

Le choix de mettre **l'objectif des J.O. en perspective pour l'ensemble des actions** ayant trait au haut niveau doit servir de « fil rouge » pour l'élaboration des programmes et projets.

Un cursus de joueurs/ses permettant d'accéder au plus haut niveau doit être mis en place, étant entendu que **le haut niveau de référence est le niveau international senior** : placer les équipes de France dans les cinq meilleures nations mondiales.

Le travail très performant entrepris dans les filières et salué par de très bons résultats, doit être encore amélioré afin de continuer de figurer en tête des nations européennes en jeune et de mieux assurer la transition avec l'élite senior.

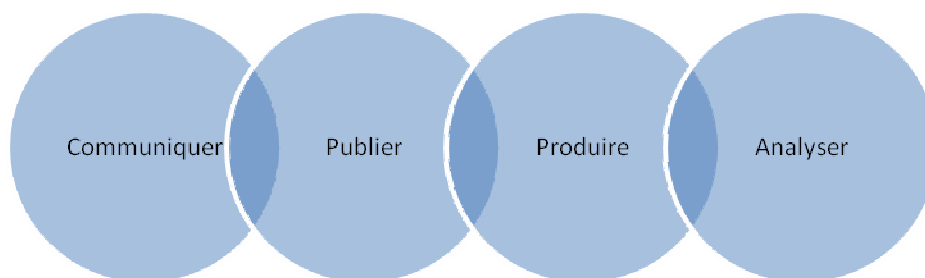
La nouvelle configuration du Parcours d'Excellence Sportive (PES) et l'implantation des structures doivent être pris en compte afin de lier la structuration territoriale : Le territoire est divisé en 6 zones et 3 super Zones : 6 zones traditionnelles et 3 Super zones organisées autour des 3 Pôles France.

Le/la joueur/se doit être au centre de la problématique de la formation.

Cette volonté de performer va se traduire par un certain nombre de chantiers à ouvrir, tant dans le domaine de la réflexion que des productions, qui constituent les directives suivantes :

- Dégager une philosophie de l'entraînement cohérente en rapport avec les exigences actuelles du haut niveau : (Ecole Française de volley-ball).
 - Définir et mettre en œuvre les caractéristiques à chaque étape de la formation sur les points suivants :
 - Les Savoir faire – les techniques de base – les principes de jeu – la formation tactique et stratégique - l'objectivation de la performance par les statistiques - Les Savoir être attendus durant le PES (les comportements – les attitudes – l'hygiène de vie...).
 - Identifier, actualiser et harmoniser les méthodes de préparation physique et de développement des qualités physiques.
- Mettre en œuvre sur le terrain ces orientations afin d'optimiser le cursus des athlètes en vue d'assurer le plus haut niveau seniors.
- Redéfinir une structuration territoriale et son fonctionnement en structurant les différentes échelles des bassins de pratique, d'animation sportive, de détection de potentiel (zones, régions, départements, clubs).
- Etablir le niveau de responsabilité des cadres dans ce nouvel ensemble, la circulation de l'information, le suivi entre les secteurs concernés par la performance et la mesure des résultats obtenus- Un réseau de relation est constitué entre les CRE régionaux et le Pôle espoirs de la zone, lequel est en relation avec le Pôle France Jeunes (PFJ), qui lui-même est en relation avec le Pôle France Juniors (IFVB et CNVB).

5. FAIRE SAVOIR



Cet objectif est transversal à tous les secteurs de la Direction Technique, chaque acteur est concerné par celui-ci.

Les directives sont les suivantes :

- Mettre en place par un vecteur identifié (internet, bulletin technique, publications ...), la circulation de **l'information technique** dans sa zone de pratique (exercices types, séances d'entraînement, conseils, aides aux entraîneurs...).
- Mettre en place également par un vecteur identifié (internet, bulletins techniques, publications ...) la circulation de **l'information générale** dans sa zone de pratique (les possibilités existantes dans l'offre de pratique, l'offre de service en matière de formation, la connaissance et la communication des bonnes pratiques existantes, promotion du CRE, du Pôle ,...)
- Produire des documents destinés à la formation de cadres et à la revue technique fédérale (tendances, fondamentaux, école de formation...).
- Organiser la circulation de l'information : Les rapports d'actions - compétitions, Les bilans trimestriels et annuels des pôles,
 - Etablir des analyses des pays concurrentiels et émergents : quelles structures et/ou méthodes réussissent ailleurs ?

3. LE PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE (PES)

Afin de parfaire le dispositif de formation et s'inscrire dans la notion de «parcours d'excellence sportive», l'idée dominante est de parvenir à une individualisation de la formation adaptée aux problèmes particuliers des potentiels : en conséquence, nous avons décidé de travailler sur les points suivants :

- 1) Accélérer quand cela est possible le processus de maturation des joueurs/ses en orientant le plus vite possible les potentiels selon leur niveau, en concentrant notre élite dans des structures de qualité avec un encadrement performant et expérimenté.
- 2) Rajeunir quand cela est possible l'âge d'entrée en formation.
- 3) Proposer des possibilités de parcours diversifié et individualisé selon les catégories suivantes : maturation précoce, maturation tardive, grands débutants à potentiel «cadets/tes», grand gabarit.
- 4) Améliorer l'aménagement du temps scolaire en proposant des cursus scolaires type FOAD :
 - les joueurs sont libérés à 13h tous les jours (*lundi-mardi-jeudi-vendredi*),
 - pas de cours mercredi AM et samedi matin.
- 5) Utiliser le facteur de progrès découlant de la proximité et du «mélange» des catégories en jouant plutôt sur les niveaux que sur les catégories d'âge.

- 6) Permettre aux différentes couches sociales, sans restriction financière, d'avoir accès à la pratique de haut niveau et d'éviter une sélection par l'argent et offrir des perspectives aux potentiels issus des milieux populaires ou/et défavorisés.
- 7) Utiliser les supports de jeu afin d'augmenter le temps d'expérience des jeunes joueurs (*intégration dans le Championnat de France PRO B et N2 pour les masculins, N1 et N2 (ligue B) pour les féminines.*)

Les Pôles Espoir, Pôles France Cadets, Pôles France Juniors, Centres de Formation des clubs Professionnels (CFCP) sont les différentes structures sur lesquelles nous allons nous appuyer afin de jaloner le parcours d'excellence sportive.

D'une manière générale, après une première sélection au niveau régional vers les Centres d'Entraînement Régionaux, une deuxième sélection va s'opérer au niveau Inter régional en orientant les potentiels vers les Pôles espoirs.

Les Pôles espoirs vont alimenter les Pôles France cadets, qui eux même alimenteront le Pôle France Juniors.

D'une manière particulière afin de répondre aux problématiques individuelles, l'orientation sera faite selon le niveau des joueurs/ses afin d'accélérer ou d'adapter leur rythme de maturation et d'acquisition.

4. LES STRUCTURES TECHNIQUES



Ce sont l'ensemble des structures de détection et de formation des joueurs/ses au sein desquelles les directives techniques doivent trouver leur application

A) L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE (ETR)

La commission technique émet des choix politiques, l'ETR les met en œuvre et représente une force de proposition.

L'ETR appréhende l'ensemble de l'activité du Volley-Ball dans une région. Elle met en résonance, les axes politiques FFVB et les particularismes régionaux. Elle garantit la cohérence et la complémentarité des actions conduites par tous ceux qui œuvrent localement pour le développement du Volley-Ball (agents de l'Etat, élus, bénévoles, entraîneurs de clubs, fonctionnaires territoriaux, cadres fédéraux).

Elle est le bras armé de la volonté politique régionale et de la volonté politique fédérale. La Direction Technique, par l'intermédiaire des « Directives Techniques », garantit la cohérence essentielle de son activité.

L'ensemble de l'activité « technique » de la région doit être définie au sein de cette structure.

Les axes du Plan de Développement Fédéral déclinés dans le Plan de Développement Régional sont le socle de l'activité définie au sein de l'ETR.

Dans ce cadre, on doit retrouver tous les éléments composant les Directives Techniques Fédérales. Les cadres techniques sont étroitement liés à cette structure qu'ils coordonnent pour certains et à laquelle ils collaborent pour d'autres.

B) LE CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT (CRE)

Son fonctionnement est défini au sein de l'ETR sous la responsabilité des responsables de Pôles espoirs pour la partie technique, s'appuyant sur des réunions au niveau de la zone, de la région, utilisant les VOLLEYADES comme support d'animation sportive.

Le CRE peut s'appuyer sur le réseau local des structures existantes, tels les Centres Locaux d'Entraînement, les Section Sportives, les Pôles Espoirs quand ils en existent dans la région.

Quantité horaire annuelle : Minimum 100 heures.

C) LA DETECTION NATIONALE (DN)

Le but de la détection nationale est d'identifier les potentiels, d'établir et de proposer un cursus pour ceux qui s'inscrivent dans une perspective de haut niveau, de les mettre en lien avec les structures adaptées à leur situation particulière.

Cette opération est placée sous la responsabilité d'un coordonnateur national de la détection établissant un relai avec les régions et les zones (un en secteur masculin, un en secteur féminin, qui mutualisent certaines actions).

Chaque coordonnateur est responsable de la présentation des listes de joueurs à l'entrée en Pole Espoirs, en Pôle France.

Il s'appuie pour cela sur :

- Les réseaux régionaux (mis en place au sein des ETR).
- Les responsables de Pôles espoirs.
- Les responsables de Pôles France.

Il organise un certain nombre de réunions pendant la saison.

- Réunion d'intégration dans les Pôles Espoirs.
- Réunion d'intégration dans les Pôles France Jeune.
- Commission d'intégration au Pôle France Junior.
- Réunion sur les événements lui permettant d'entrer en contact avec les acteurs locaux et des potentiels à superviser (à l'échelon régional, ou zone ou super zone).

D) LE POLE ESPOIRS (PE)

Son fonctionnement est défini au niveau des ETR et des réunions de zone, le responsable du Pôle est en liaison avec le Responsable du Pôle France pour la partie technique, utilisant les Inter Pôles « Minimales » comme support d'animation sportive.

L'objectif dans cette structure est de développer les qualités techniques et physiques apprendre à s'entraîner.

Quantité horaire hebdomadaire : 15 heures

E) LE POLE FRANCE : POLE FRANCE (PF) ET POLE FRANCE JEUNES (PFJ)

Le fonctionnement du Pôle France est défini au niveau national, le responsable du Pôle France est en liaison avec le responsable du Pôle France Jeunes pour la partie technique, lui-même en relation avec les entraîneurs nationaux, utilisant les Inter Pôles cadets comme support d'animation sportive.

Le fonctionnement du Pôle France jeunes est défini au niveau national, le responsable du Pôle France Jeunes est en relation avec les entraîneurs nationaux pour la partie technique, utilisant les championnats nationaux séniors comme support d'animation sportive.

L'objectif de ces structure est de poursuivre le cursus vers la performance dans les catégories (cadet/tes, Junior), de développer l'aptitude au très haut niveau des potentiels identifiés en tant que tels (olympiques), d'apprendre la compétition et s'entraîner pour gagner.

Quantité horaire hebdomadaire : 17 heures

F) LE CENTRE DE FORMATION DE CLUBS PROFESSIONNELS (CFCP)

Son accès est limité aux joueurs/ses de 18 ans et plus (sauf dérogation de la DTN), il/elle est sous la responsabilité d'un club professionnel, avec un cahier des charges validé par la DTN et le Ministère.

Son objectif essentiel est de préparer les jeunes joueurs/ses au professionnalisme ; il est complémentaire au dispositif du Parcours d'Excellence Sportive.

Quantité horaire hebdomadaire : 16 heures

Principes d'intégration dans les structures de formation en amont du PES :

L'intégration au sein des Pôles Espoirs se fait sous l'égide d'une commission réunie à cet effet, en présence du DTN (ou de son représentant), elle concerne principalement des potentiels qui sont détectés et sélectionnés issus des Centres Régionaux d'Entraînement.

L'intégration au sein des PFJ se fait sous l'égide d'une commission réunie à cet effet, en présence du DTN, de l'Entraîneur National de la catégorie supérieure. Elle concerne principalement des potentiels issus des structures Pôles Espoirs.

Le principe d'intégration concernera principalement des potentiels issus de la structure située en amont, mais devra également permettre d'identifier des « potentiels à maturité tardive » à tous les échelons du PES.

Pour les « potentiels à maturité précoce », le processus de maturation devra être accéléré en mettant rapidement le/la joueur/se dans la structure adaptée à son épanouissement.

Les âges d'entrée en formation sont redéfinis de la manière suivante : Minimes PE, cadets PF, Juniors PF junior. Les meilleurs peuvent intégrer en avance le niveau au dessus.

4. LES PROJETS TRANSVERSAUX

Le volley à l'école

De la détection à l'excellence

A) **Le volley à l'école** :- «du volley à l'école à l'école de volley» (*actions scolaires et universitaires*). Intégré au projet du volley à l'équipe, qui fait le lien entre la promotion et la popularisation des pratiques, ce projet est concerné par les pratiques des 3-6 ans (Baby), les 7-11ans (Mini Volley), les Ecoles de Volley, les Centres Régionaux d'Entraînement (C.E.R.), les sections sportives, ainsi que les évènements notoires jalonnant le parcours des jeunes vers l'accès à la pratique compétitive, la pratique de haut niveau (mini volleyades, volleyades).

Ce projet a pour objectif de :

- Redonner une impulsion à la pratique chez les jeunes.
- Etablir une communication cohérente et nouvelle autour des pratiques jeunes.
- Apporter une aide (matériel, pédagogique) concrète aux acteurs de terrains.
- Reconquérir l'Ecole, passer des conventions avec les structures concernées (Education Nationale...), mettre le volley à la portée des enfants et des enseignants, afin de montrer qu'il est possible de faire pratiquer notre activité à de jeunes enfants, proposer des contenus aux Enseignants de l'école élémentaire et du secondaire, les accompagner.
- Faire le lien avec les clubs.
- Communiquer sur le savoir faire fédéral en matière de d'animation et de formation de jeunes.

B) **De la détection à l'excellence** : (*détection, orientation, préformation*) qui fait le lien entre la promotion et l'excellence.

Ce projet, coordonné par le DTNA, doit nous permettre d'augmenter la base de recrutement des jeunes joueurs/ses – mutualiser les moyens des clubs, départements et ligues pour augmenter le volume d'entraînement des jeunes joueurs/ses, créer des structures complémentaires de préformation.

Il s'agit d'un projet dans lequel l'ensemble des échelons de la pyramide fédérale est partie prenante (*clubs, comités départementaux, ligues*), complémentarité de travail des structures (*clubs assurant les entraînements réguliers + le support de compétition, le CD et la Ligue apportant un complément de formation du/de la joueur/se ainsi qu'une augmentation de la base de recrutement*), le projet associe également le milieu scolaire (*UNSS*) en associant notamment les enseignants EPS faisant UNSS Volley et en développant des structures (*type sections sportives*).

Pour la saison 2009-2010, il s'articule autour de cinq domaines de travail :

- a. **Comment créer et animer un réseau de détection** : il faut déterminer le profil des personnes que l'on recherche dans ce réseau, déterminer précisément ce qu'on leur demande, trouver des actions et/ou des moyens pour animer, valoriser, développer et former les personnes du réseau. Rôle des CTS et CTN.
- b. **Comment détecter, créer des événements**, un concept pour attirer des nouveaux licenciés (non licenciés, licenciés non vus, maturité tardive ...) : il faut trouver un nom et une communication liée à ce concept, actions régionalisées.
- c. **Comment développer le concept de bassin de pratique**, harmoniser les relations entre les structures : définition du club structuré et du club professionnel - préparer une trame de convention sur un bassin de pratique liant le club structuré (formateur), les Clubs satellites, le Comité, la Ligue et la FFVB.

- d. **Elaborer un contenu technique de formation des jeunes** : travailler sur le contenu en amont des pôles et après le baby et mini volley - ce qu'il faudrait faire et ce qu'il ne faudrait pas faire.
- e. **Comment dynamiser les compétitions régionales** de jeunes et poursuivre les compétitions nationales (coupe de France ...).

5. ORGANISATION ET STRUCTURE DE LA DTN

La Direction Technique Nationale est composée d'un Directeur Technique National assisté de 2 Directeurs Techniques Adjointes :

- l'un plus particulièrement chargé du suivi de la Convention d'Objectif, du budget du PES et du haut niveau,
- l'autre chargée de la formation des cadres et du suivi des projets en cours dans l'olympiade, afin d'assurer une transversalité entre les différents secteurs.

6. CADRES ET MISSIONS

Sept chefs de secteurs sont responsables des domaines suivants :

- Secteur masculin,
- Secteur féminin,
- Secteur beach,
- Pôle ressources, publications, communication,
- Formation fédérale,
- Projet « jeunes »,
- Développement des pratiques.

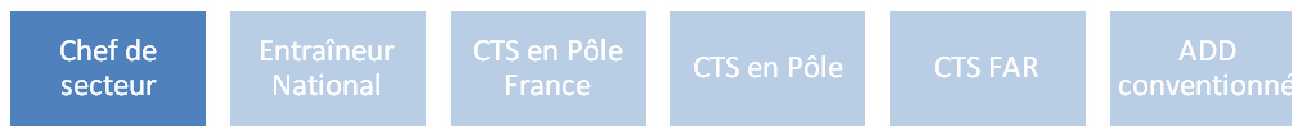
La Direction Technique est présente dans les différentes commissions institutionnelles de la Fédération, Commission des Educateurs et de l'Emploi, Commission Mixte FFVB-LNV, Commission Sportive.

Différents profils de postes sont définis ensuite, afin de remplir les missions découlant des Directives Techniques :



- Les Chefs de secteurs (ou Manager).
- Les Entraîneurs Nationaux en charge d'une équipe nationale.
- Les Formateurs de joueurs, basés dans les Pôles (PF, PFJ, PE).
- Les CTS « Formateur animateur Réseau » basés dans une région, qui coordonnent les actions régionales et de zone technique, principalement spécialisés en formation de cadre.
- Les Agents de développement dont les employeurs (Ligue, Comité) sont conventionnés avec la Fédération (52 actuellement).

Définition du rôle et des missions des cadres techniques :



A) CHEF DE SECTEUR

ROLE

Le chef de secteur est chargé d'administrer le secteur dont il a la charge tant du point de vue fonctionnel que du point de vue du suivi budgétaire.

MISSIONS PRINCIPALES

Organisation, programmation, estimation et gestion du budget, suivi des dépenses, intendance, mise en place des conditions de performance de son secteur, animation réseau, infos DTN, bilans, anticipation, communication.

Le chef de secteur a autorité pour programmer, convoquer et organiser les réunions dans le secteur dont il a la charge (sous couvert du DTN).

Chaque secteur doit être organisé en réseau en matérialisant la fréquence des contacts, la fréquence des réunions, les bilans et rapports écrits afin d'assurer la circulation et la remontée d'informations ainsi que le respect des directives.

Il veille à l'encadrement des actions (staff, stages, formation...).

SUIVI

- Il propose la programmation des actions au Directeur Technique.
- Il rend compte au Directeur Technique tous les mois par une réunion téléphonique ou/et par mail, et participe aux réunions DTN.
- Il fait remonter par écrit tous les 2 mois à la DTN, une information concernant le suivi de son secteur.
- Il présente une synthèse du secteur et des résultats lors du colloque annuel des cadres techniques.

EVALUATION

Les critères d'évaluation seront fixés au travers des objectifs du secteur :

- **Compétitif :**
 - o Les résultats des équipes fanions.
 - o Le nombre et la qualité des joueurs/ses arrivant au haut niveau.
 - o La bonne gestion administrative et financière du secteur.
- **Non Compétitif :**
 - o Les résultats de progression des indicateurs.
 - o La qualité d'organisation des événements et des actions.
 - o La bonne gestion administrative et financière du secteur.

Chef de
secteur

Entraîneur
National

CTS en Pôle
France

CTS en Pôle

CTS FAR

ADD
conventionné

B) ENTRAÎNEUR NATIONAL

ROLE

L'Entraîneur National en charge d'un collectif a pour mission de s'inscrire dans des objectifs de performance.

Son action devra être conduite dans le cadre du plan général et en coordination avec la stratégie générale définie, notamment concernant la gestion des jeunes joueurs/ses, quand il s'agit d'un collectif «Jeune».

Il peut poursuivre des objectifs différents :

- Placer l'équipe dont il a la charge dans une fourchette de classement (par exemple dans les cinq meilleurs européens).
- Utiliser une compétition de référence afin de parfaire la formation d'un ou plusieurs joueurs/ses.

MISSIONS PRINCIPALES

Accès à la performance, entraînement journalier, formation des joueurs/ses, formation des cadres, publications, productions, relation avec les Pôles et contrôle, communication.

Il établit sa programmation qui devra être validée par le Chef de secteur.

SUIVI

Il maintient un contact régulier (*téléphonique ou mail*) avec le Chef de secteur, concernant les points suivants :

- Programmation de la préparation et implications financière.
- Suivi des joueurs/ses « possibles ».
- Préparation et constitution du staff.
- Préparation matériel et logistique (*Vidéo, Logiciel d'analyse...*).

Il réalise une planification stratégique déterminée par l'objectif terminal (J.O), un programme d'activité à 4 mois, variant selon les périodes de compétition ou de repos relatif.

- Des points réguliers sont faits avec le DTN (*tous les 45 jours minimum*).
- Un lien permanent est maintenu avec le DTN en période de compétition.
- Un rapport synthétique est réalisé à l'issue de la compétition (*48h*).

A la fin de chaque échéance importante, il rédigera un rapport au Chef de secteur qui le transmettra au DTN dans le mois suivant la compétition.

L'entraîneur national est sollicité pour fournir des images du haut niveau, informer une fois l'an sur les tendances du haut niveau et de la formation dans leur filière, fournir 2 articles « techniques » par an pour la revue Volley France Tech.

Il peut intervenir après coordination du calendrier sur des actions de:

- Formation (sur demande du Directeur des Formations).
- Participation à des colloques.
- Formations à l'étranger.
- Actions de relations publiques ou/et de promotion de l'activité.

Il doit mettre en place une organisation afin d'assurer un suivi et une coordination sur les structures d'animation et de formation situées en amont de la catégorie constituant le collectif dont il a la charge (*contact téléphonique, mail, visioconférence...*), en vue de suivre les jeunes potentiels et de leur évolution (*évolution technique du joueur, physique, poste, rôle, environnement...*)

La fréquence de ces contacts devra se faire au minimum une fois par mois (*EDF cadets/tes suivi des Pôles France et Pôles espoirs, EDF Juniors suivi des Pôles France*).

EVALUATION

Les critères d'évaluation seront :

- Les résultats sportifs projetés et acquis dans les compétitions, après analyse préalable.
- Gestion de joueurs « potentiels haut niveau ».
- Qualité du contact entretenu avec les cadres des structures situées en amont et en aval du positionnement.
- Participation à la communication technique et la formation de cadres.



C) CTS RESPONSABLE DE POLE FRANCE

ROLE

Le rôle du responsable de Pôle France est d'assurer la formation des jeunes potentiels placés dans la structure.

Il se place dans les perspectives et les attendus du Parcours d'Excellence c'est-à-dire veille à ce que le potentiel soit pris en compte dans son cursus et son développement individuel avec comme point de référence le haut niveau international (*potentiel olympique*).

MISSIONS PRINCIPALES

Aide ETR, entraînement, détection, entraînement journalier, formation des joueurs/ses, formation des cadres, publications, productions, relation avec les pôles espoirs, contrôle, communication, organisation du réseau de détection, actions de zone, liaison scolaire.

LE SUIVI

Il entretient une relation étroite : (*mail, téléphonique, visioconférence*) minimum 1 fois par mois.

- avec les cadres de la structure placée en amont (*Pôle France junior*).
- avec l'entraîneur national de la catégorie.

Il communique un rapport trimestriel au responsable du secteur.

Chaque CTS est sollicité selon son expertise sur les contenus de formation des jeunes, le retour des expériences menées dans le pôle ou dans sa région par des clubs innovants et efficaces, afin de fournir au moins un article « technique » par an pour la revue Volley France Tech.

Il peut intervenir, après coordination du calendrier, sur des actions de :

- Formation (sur demande du Directeur des Formations).
- Participation à des colloques.
- Formations à l'étranger.
- Actions de relations publiques ou/et de promotion de l'activité.
- Il participe comme conseil ou comme intervenant aux actions de l'équipe Technique Régionale dans la région où il est implanté.

Il devra mettre en place une organisation afin d'assurer un suivi et une coordination sur les structures d'animation et de formation situées en amont de la catégorie constituant le collectif dont il a la charge et situées dans le bassin de recrutement potentiel de la structure (Pôle espoir) - (*contact téléphonique, mail, visioconférence...*), en vue de suivre les jeunes potentiels et de leur évolution (*technique, physique, poste, rôle, environnement...*).

EVALUATION

- Gestion de joueurs « potentiels haut niveau »
- Qualité du contact entretenu avec les cadres des structures situées en amont et en aval du positionnement
- Qualité du rayonnement dans son bassin d'influence
- Participation à la communication technique et la formation de cadres

Chef de
secteur

Entraîneur
National

CTS en Pôle
France

CTS en Pôle

CTS FAR

ADD
conventionné

D) CTS EN POLE

ROLE

Le rôle du CTS en Pôle est d'assurer la formation des jeunes potentiels placés dans la structure.

Il se place dans les perspectives et les attendus du Parcours d'Excellence c'est-à-dire veille à ce que le potentiel soit pris en compte dans son cursus et son développement individuel avec comme point de référence le haut niveau international (potentiel olympique).

Il est également chargé de la coordination et du suivi des missions qui incombent à l'ETR dans les domaines de la détection, la formation du/de la joueur/se, la formation des cadres.

Il participe à la rédaction du projet de ligue dans lequel il est partie prenante.

MISSIONS PRINCIPALES :

Aide ETR, entraînement, détection, entraînement journalier, formation des joueurs, formation des cadres, publications, productions, relation avec les CRE, contrôle, communication, organisation du réseau de détection, actions de zone, liaison scolaire.

LE SUIVI

Il entretient une relation étroite : (*mail, téléphone, visioconférence... au minimum 1 fois par mois*)

- avec les cadres de la structure placée en aval (Pôle France junior).
- avec l'entraîneur national de la catégorie.

Il communique un rapport trimestriel au responsable du secteur.

Chaque CTS est sollicité selon son expertise sur les contenus de formation des jeunes, le retour des expériences menées dans sa région par des clubs innovants et efficaces, afin de fournir au moins un article « technique » par an pour la revue Volley France Tech.

Il peut intervenir, après coordination du calendrier, sur des actions de :

- Formation régionale.
- Formation nationale (sur demande du Directeur des Formations).
- Participation à des colloques.
- Formations à l'étranger.
- Actions de relations publiques ou/et de promotion de l'activité.

Il devra mettre en place une organisation afin d'assurer un suivi et une coordination sur les structures d'animation et de formation situées en amont de la catégorie constituant le collectif dont il a la charge (*CRE, classes sportives, clubs formateurs...*), et situées dans le bassin de recrutement potentiel de la structure (*contact direct, contact téléphonique, mail, ...*) en vue de suivre les jeunes potentiels et leur évolution (*technique, physique, poste, rôle, environnement ...*).

Il participe à la liaison avec le milieu scolaire et les enseignants (*Commission Mixte Régionale UNSS, Formation Professionnelle Continue des enseignants, formation des professeurs d'école, collège, lycée, suivi des classes sportives...*).

EVALUATION

- Gestion de joueurs « potentiels haut niveau ».
- Qualité du contact entretenu avec les cadres des structures situées en amont et en aval du positionnement.
- Qualité du rayonnement dans son bassin d'influence.
- Participation à la communication technique et la formation de cadres.
- Actions de relations publiques ou/et de promotion de l'activité.

Chef de
secteur

Entraîneur
National

CTS en Pôle
France

CTS en Pôle

CTS FAR

ADD
conventionné

E) CTS « FORMATEUR ANIMATEUR DE RESEAU » (F.A.R.)

ROLE

Le rôle du CTS FAR est lié à des missions de formation, d'animation de réseau professionnel, de développement, déclinées au niveau national, de la zone technique, de la région :

- Il anime le réseau des formateurs et organise avec eux les formations de zones techniques, régionales et départementales.
- Crée, organise les contenus et la certification.
- Organise et anime les formations nationales.
- Alimente les publications.
- Evalue les résultats du dispositif.
- Assure la liaison technique avec tous les partenaires de zones techniques, régionaux et départementaux.
- Assure une mission de CTS coordonateur pour la région dans laquelle il est affecté.

MISSIONS PRINCIPALES

- Il est responsable du respect du contenu dispensé dans les différentes formations par les cadres conventionnés de la zone avec la FFVB
- Il encadre les actions de formation définies au sein de la cellule formation, dirige un niveau de formation.
- Il participe à la publication de documents techniques.
- Il participe aux réunions de réflexion et de programmation de la cellule formation.
- Il incite et impulse la politique de l'emploi.
- Il assure l'accompagnement et le tutorat des ADD, ADR de sa zone dans le cadre des actions validées par les plans de développement.
- Il coordonne l'Equipe Technique Régionale dans le cadre des actions validées par sa ligue et effectue les missions d'état.
- collabore à l'organisation du CRE.
- Il participe à l'élaboration du projet de ligue et du projet de zone technique dans lesquels il est partie prenante.
- Il participe et contribue à la politique de développement des pratiques jeunes dans sa zone technique, en liaison avec les agents de développement et le responsable national.
- Il participe à la liaison avec le milieu scolaire et les enseignants (CMR UNSS, FPC des enseignants, formation des professeurs d'école, collège, lycée...).
- Il est l'interlocuteur privilégié du responsable de la détection nationale.

Il devra mettre en place avec les entraîneurs de pôles un réseau de détection sur son bassin d'intervention, assurer la circulation d'information voire la formation des cadres concernés par ce réseau.

Chaque CTS est sollicité selon son expertise sur les contenus de formation des jeunes, le retour des expériences menées dans sa région par des clubs innovants et efficaces, afin de fournir au moins un article « technique » par an pour la revue « Volley France Tech. »

LE SUIVI

Il entretient une relation étroite : (*mail, téléphone, visioconférence... au minimum 1 fois par mois*)

- avec le directeur des formations FFVB.
- avec les agents de développement présents dans sa zone technique.

Il communique un bilan trimestriel au responsable des formations (*lors des réunions*). Il devra fournir un article « technique » par an pour la revue ou/et Volley France Tech. Il peut intervenir après coordination du calendrier sur des actions de :

- Formation régionale.
- Formations de zone.
- Formation nationale (*sur demande du Directeur des Formations*).
- Participation à des colloques.
- Formations à l'étranger.
- Actions de relations publiques ou/et de promotion de l'activité.

EVALUATION

- Qualité du rayonnement dans son bassin d'influence : détection, formation, développement.
- Quantité, qualité et adaptation des formations mises en place dans sa zone d'influence.
- Participation à la communication technique et la formation de cadres nationale.
- Actions de relations publiques ou/et de promotion de l'activité.



F) AGENT DE DEVELOPPEMENT (EMPLOYEURS CONVENTIONNES AVEC LA FFVB)

ROLE

Ce poste a pour finalité la mise en place concrète de la politique fédérale de développement en accord avec les directives locales.

Il répond à un besoin de professionnalisme dans la mise en place d'actions de développement cohérentes et de qualité.

L'agent aura pour objectif l'augmentation quantitative du nombre de licenciés et l'augmentation qualitative de la pratique sur la région cible. Il est placé sous l'autorité directe de son employeur (*élus de la ligue régionale*).

Pour la partie fonctionnelle de ses missions, il sera aussi sous l'autorité de la DTN, voire de ses cadres techniques dans le cadre établi par la convention avec la fédération.

MISSIONS PRINCIPALES

Les actions de développement constituent la part la plus importante du temps d'activité de l'agent, elles comprennent des interventions dans des écoles ou dans un club mais ne s'y limitent pas. Elles comprennent aussi :

- L'aide à la création de club, à la facilitation des démarches qui s'y rapportent.
- La prospection des publics éloignés de la pratique sportive : handicapés, Zone Urbaine Sensible (ZUS), ...
- La facilitation et le développement de la pratique féminine.
- La promotion des pratiques aménagées chez les plus jeunes.
- La mise en place de compétition dites « loisirs » (*du 6x6 mixte au 4x4, voire au 3x3*).

Une partie du poste peut être consacrée à des missions d'ordre technique telles que l'encadrement des CRE, la détection des potentiels ou la formation de cadres.

SUIVI

Il entretient une relation suivie avec le Responsable de l'Equipe Technique Régionale, avec le CTS-FAR de la zone. Il rend compte au travers d'un bilan annuel chiffré (*selon une trame proposée par la DTN*).

EVALUATION

- Evolution quantitative et qualitative du bassin de pratique dans lequel intervient l'Agent.
- Etude comparative faite entre la projection des actions, les objectifs annoncés et le réalisé.

7. LA LETTRE DE MISSION

La lettre de mission est établie pour un an, réalisée localement en accord avec les Directives Techniques Nationales.

Elle est établie par le cadre sur la base des Directives Techniques, en cohérence avec la politique régionale, associée à un rapport d'activité annuel incluant un bilan qualitatif des actions.

Doit figurer de manière explicite ce que le cadre se propose de faire concernant les aspects de la mission ayant trait au Développement, à l'encadrement, à la prévention, à la performance et à la volonté de faire savoir.

Doivent être déclinés : les missions d'état MSJS, missions nationales fédérales, missions régionales fédérales, objectifs principaux de l'année.

Selon les statuts, elle est établie dans les formats exigés par la structure responsable de la gestion du cadre et selon les procédures en vigueur.

Dans tous les cas, elle est validée par le Directeur Technique National.

